

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MARDI 26 JUN 2018**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Mardi Vingt-Six du mois de Juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, puis en cours de séance, du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – MM. Jocelyn CUIRASSIER – Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – M. Jean-Pierre WILLIAM – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET.

**ETAIENT ABSENTS** : Mmes Ghislaine GISORS – Paulette LAPIN (excusée – pouvoir donner à M. Jean-Claude CHRISTOPHE) – MM. Solaire COCO (excusé ; pouvoir donné à M. Jocelyn CUIRASSIER) – Jean-Pierre DAUBERTON (excusé) – Mme Christiane GANE – MM. Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

**Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

**PROJET D'AFFECTATION DU  
RÉSULTAT 2017  
DE LA VILLE DE GOSIER**

**CM-2018-3S-DAF-29**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

**Vu** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

**Vu** l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**Vu** la délibération n° CM-2016-9S-DAF-88 en date du 22 décembre 2016, approuvant le budget primitif de l'exercice 2017 ;

**Vu** la délibération n°CM-2018-3S-DAF-28 du 26 juin 2018, approuvant le compte administratif 2017 de la Ville ;

**Vu** l'avis favorable de la commission "Finance" en date du 5 juin 2018 ;

**Considérant** l'excédent dégagé par la section d'Investissement et les dépenses nouvelles à financer en 2018 ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### **DÉCIDE**

**Article 1 :** D'affecter en réserves au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » une somme de 3 311 932,90 €.

**Article 2 :** D'affecter en report à nouveau au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » une somme de 3 017 128,93 €.

**Article 3 :** De reporter le déficit de la section d'investissement au compte 001 « Report de la section d'investissement » de 1 560 703,47 €.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le <b>09 JUIL. 2018</b> Et publication ou notification le <b>09 JUIL. 2018</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Fait et délibéré à Gosier, le 26 juin 2018

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean- Pierre DUPONT



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Projet d'affectation du résultat 2017 de la ville du Gosier

---

Date de transmission de l'acte : 09/07/2018

Date de réception de l'accusé de  
réception : 09/07/2018

---

Numéro de l'acte : CM20183SDAF29 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20180626-CM20183SDAF29-DE

---

Date de décision : 26/06/2018

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.1. Budgets et comptes  
7.1.1.2. Autres actes budgétaires (B.A, B.S, D.M et C.A...)